

Zaïre. La Convention de commerce entre l'Union économique de la Belgique et du Luxembourg s'applique au Zaïre. GATT en vigueur le 11 septembre 1971. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

18.4.2.3 Préférences tarifaires à l'égard de certains pays

Le 1^{er} juillet 1974, le Canada a établi un régime de préférences tarifaires à l'égard de certains pays. Les importations de la plupart des produits manufacturés et des demi-produits en provenance des pays bénéficiaires désignés seront assujetties au plus bas des deux tarifs suivants, soit le tarif préférentiel britannique ou le tarif de la nation la plus favorisée, moins un tiers. Les textiles sont le seul produit important auquel le régime de préférence ne s'applique pas.

Pays bénéficiaires: Afghanistan, Afrique du Nord espagnole, Algérie, Angola, Antigua, Antilles néerlandaises, Argentine, Ascension, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin (anciennement Dahomey), Bermudes, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Corée, Costa Rica, Côte-d'Ivoire, Cuba, Dominique, Égypte (République arabe), El Salvador, Empire centrafricain, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Gibraltar, Grèce, Grenade, Guam, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyane, Haïti, Haute-Volta, Honduras, Hong Kong, Île Norfolk, Îles Christmas, Îles Caïmans, Îles des Cocos, Îles Cook, Îles du Cap Vert, Îles Falkland, Îles Gilbert et Ellice, Îles portugaises, Îles Solomon britanniques, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges (É.-U.), Îles Vierges (G.-B.), Inde, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Jamaïque, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar (République démocratique), Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice (Île), Mauritanie, Mexique, Montserrat, Mozambique, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, Nouvelle-Guinée Papouasie, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pitcairn, Polynésie française, Portugal, Provinces portugaises d'outre-mer, Qatar, République arabe syrienne, République Dominicaine, République khmère, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, São Tomé et Príncipe, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Vincent, Sainte-Hélène, Sainte-Lucie, Somalie, Samoa américaines, Samoa occidentales, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Souaziland, Soudan, Sri Lanka, Surinam (République), Tanzanie (République unie), Tchad, Terres australes et antarctiques françaises, Territoire britannique de l'océan Indien, Territoire français des Afars et des Issas, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tristan da Cunha, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viêt-nam (République), Venezuela, Yémen (République arabe), Yémen (République démocratique populaire), Yougoslavie, Zaïre (République), Zambie.

Sources

- 18.1 - 18.1.4 Division du commerce et des services, Direction de la statistique industrielle, Statistique Canada.
- 18.1.5 Division des marchés et du commerce, Direction des politiques et de l'économie, ministère de l'Agriculture du Canada.
- 18.1.6 Division des finances publiques, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada.
- 18.2 Division du commerce extérieur, Direction de la statistique générale, Statistique Canada.
- 18.3 - 18.3.1 Direction des services d'information, ministère de l'Industrie et du Commerce.
- 18.3.2 Société pour l'expansion des exportations.
- 18.4.1 Services d'information, ministère du Revenu national (Douanes et Accise).
- 18.4.2 Projets spéciaux, ministère du Revenu national (Douanes et Accise).